

# GOUVERNANCE BELGE EN MATIÈRE DE CLIMAT



28 MAI 2018

Bld du Jardin Botanique, 43

BRUXELLES

P61 (bâtiment 'préfecture',  
6e étage)

PROGRAMME

> SÉMINAIRE #2

## RESPONSABILITÉ (CIVILE) DE L'ÉTAT ET CLIMAT

**9:00** Accueil & Introduction

**9:15** Session 1. **Comment penser la responsabilité de l'Etat en matière de climat?**

*Discussion introduite par le Prof. S. Van Drooghenbroeck,  
Université Saint-Louis Bruxelles*

- ▶ La responsabilité de l'Etat du fait de la carence : quels éléments en retenir pour questionner l'attitude d'un Etat en matière de politique climatique ?
- ▶ Le climat peut-il être saisi par les obligations positives qui pèsent sur l'Etat au regard de la protection des droits de l'homme ?
- ▶ Quel rôle pour l'expertise scientifique dans la remise en cause de l'action d'un Etat ? L'état de l'art (en matière de climat) accentue-t-il la responsabilité de l'Etat ?

**10:00** Session 2. **Quelle responsabilité de l'Etat en matière de dommage climatique ? Aussi sur le plan civil ?**

*Discussion introduite par le Prof. Jaap Spier, 'Law and Global Challenges'  
à la faculté de Droit à Universiteit van Amsterdam*

- ▶ L'Etat néerlandais condamné en première instance pour défaut de vigilance en matière de climat : quelle réception par la doctrine et la société ? Quel impact sur l'action du Gouvernement ?
- ▶ Le climat : à la recherche de nouveaux cadres de légitimation de la fonction de juger, dans le respect de la séparation des pouvoirs ?
- ▶ Le juge, lorsqu'il donne des injonctions au Gouvernement, pour défaut de 'duty of care' (code civil néerlandais), innove-t-il ? Comment apprécier le lien avec le principe 'trias politica' dans ce type d'actions ?

**11:00** Pause

**11:20** Session 3.

**Faut-il modifier le code civil pour y faire place au préjudice écologique ?  
Au climat ?**

*Discussion introduite par le Prof. Xavier Thunis, Université de Namur*

- ▶ Le Code civil belge, en l'état, permet-il de poser la question de la diligence de l'Etat à l'égard des générations présentes et futures, en matière de climat ?
- ▶ Faut-il modifier le Code civil pour y faire place au préjudice écologique ? Au climat ?

**12:30** Lunch

**13:30** Session 4.

**La nouvelle vague d'actions judiciaires en matière de climat**

*Discussion introduite par :*

*Christel Cournil, La Sorbonne, Paris : les procès climatiques, du national à l'international*

*Hendrik Schoukens, UGent : récents développements aux Etats-Unis*

- ▶ Les actions judiciaires nationales en matière de climat : quel potentiel de consolidation, sur quels aspects ? Qu'en retenir du point de vue des déterminants de la responsabilité de l'Etat ?
- ▶ Qui sont les acteurs déterminants dans ce type d'actions ?
- ▶ Quels principes juridiques sont utilisés ? Est-il possible de les appliquer à la situation belge ?
- ▶ L'action judiciaire en matière de climat, un nouveau visage de la participation citoyenne et des acteurs non-étatiques ou infra-étatiques ?
- ▶ L'Accord de Paris sur le changement climatique change-t-il la manière dont les actions de type 'Urgenda' ('climate cases') sont susceptibles d'être portées devant le juge ?

**15:00** Clôture